

GAN/
REPUBLICQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 95 /PR/MIS/DAI-P

ANNEE 1968.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

<u>Ampliatiions:</u>	VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;
ORIGINAL 1	VU le Décret n°22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;
JORD 1	VU le Décret n°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
PR/SGG 10	VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
MIS/DAI 10	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
MJL - IAA 2	VU le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement;
MFPTT-MFAEP 2	VU les Décrets N°410 et 43/PR/MIS/DAI-P des 17 Novembre 1967 et 21 Février 1968, portant nomination de MM.Georges CODJO Dit JEMY et GUEDOU Télesphore en qualité de Chefs d'Arrondissement de BANIGBE et d'IFANHIM (Sous-Préfecture de SAKETE);
DP 6	SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;
DB-CF-DI 3	
TRESOR 1	
DGF 5	
CS 6	
SAJL 2	
Gde CHANG. 1	
PREFECTURE 1	
S/PREFECT. 1	
ARRONDIS. 2	
INTERESSES 4	

DECRETE :

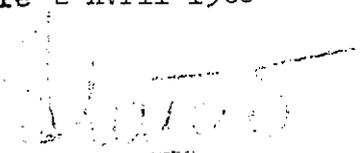
ARTICLE 1er.- M. Machioudi BISSIRIOU, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture de SAKETE, est nommé Chef de l'Arrondissement de BANIGBE en remplacement de M. Georges CODJO dit JEMY, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- M. Christophe GANLONON, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture de SAKETE, est nommé Chef de l'Arrondissement d'IFANHIM en remplacement de M. GUEDOU Télesphore, maintenu à la disposition du Sous-Préfet de Sakété.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 2 Avril 1968

Par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire,


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.-


Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE.-

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

